

VOYAGEURS DU MONDE

LE SPÉCIALISTE DU VOYAGE SUR MESURE ET DU VOYAGE D'AVENTURE

S.A. au capital social de 3.691.510 euros
Siège social : 55 rue Sainte-Anne - 75002 PARIS
R.C.S. Paris 315 459 016

Le 19 juin 2013

COMMUNIQUE

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle s'est réunie le 10 juin 2012 avec 26 actionnaires présents ou ayant voté par correspondance (dont 11 actionnaires présents, 8 actionnaires ayant donné pouvoir au Président et 7 actionnaires ayant voté par correspondance) possédant 2.847.516 actions sur un total de 3.683.281 actions ayant le droit de vote, soit un quorum de 77,31 % et 5.400.698 voix.

Les actionnaires ont approuvé les 16 résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et notamment la distribution d'un dividende de 0,90€ par action, dont la mise en paiement interviendra à compter du mardi 26 juin 2013. Les actions des actionnaires intéressés par les résolutions n°5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum de ces résolutions.

La Société n'avait pas reçu de questions écrites d'actionnaires à la date du 4 juin 2013 (4^{ème} jour ouvré précédent la date de l'Assemblée – article R.225-84 du Code de commerce) et aucun amendement aux résolutions proposées à l'Assemblée ou nouvelles résolutions n'ont été sollicités par les actionnaires au cours de l'Assemblée.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PREMIERE RESOLUTION <i>(Approbation des comptes annuels)</i>	5.400.698	0	0
DEUXIEME RESOLUTION <i>(Approbation des comptes consolidés)</i>	5.400.698	0	0
TROISIEME RESOLUTION <i>(Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes)</i>	5.390.196	10.502	0
QUATRIEME RESOLUTION <i>(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012)</i>	5.400.698	0	0
CINQUIEME RESOLUTION <i>(Approbation d'une convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, portant conclusion d'un avenant n°5 à la convention de promotion de la marque conclue entre la Société et sa filiale, Livre et Objets du Monde, autorisée par le Conseil du 25 avril 2012)</i>	5.400.684	0	0
SIXIEME RESOLUTION <i>(Approbation d'une convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, portant sur la conclusion d'un acte de cautionnement de Voyageurs du Monde au profit de l'A.P.S.T. (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) pour sa filiale, la société Voyageurs au Japon, autorisée par le Conseil du 25 avril 2012)</i>	5.400.688	0	0
SEPTIEME RESOLUTION <i>(Approbation d'une convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, portant sur la conclusion d'un nouvel acte de cautionnement de Voyageurs du Monde au profit de l'A.P.S.T. (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) pour sa filiale, la société Chamina Sylva, autorisée par le Conseil du 18 octobre 2012, en lieu et place du précédent engagement consenti)</i>	5.400.688	0	0

HUITIEME RESOLUTION <i>(Approbation d'une convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, portant sur l'acquisition par la Société de 7140 actions Saint Victor Participation à Avantage pour un prix de 660.164,40 euros, autorisée par le Conseil du 25 avril 2012)</i>	303.792	2	0
NEUVIEME RESOLUTION <i>(Approbation d'une convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, portant sur l'acquisition par la Société de 1 action Saint Victor Participation à M. Alain Capestan, pour un prix de 92,46 euros, autorisée par le Conseil du 25 avril 2012)</i>	5.400.692	2	0
DIXIEME RESOLUTION <i>(Approbation d'une convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, portant sur l'acquisition par la Société de 1 action Saint Victor Participation à M. Jean-François Rial, pour un prix de 92,46 euros, autorisée par le Conseil du 25 avril 2012)</i>	5.400.692	2	0
ONZIEME RESOLUTION <i>(Approbation d'une convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, portant sur l'acquisition par la Société de 1 action Saint Victor Participation à M. Frédéric Moulin, pour un prix de 92,46 euros, autorisée par le Conseil du 25 avril 2012)</i>	5.400.696	2	0
DOUZIEME RESOLUTION <i>(Approbation d'une convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, portant sur l'acquisition par la Société de 500 actions Comptoir des Voyages à Avantage, autorisée par le Conseil du 24 avril 2013)</i>	303.794	0	0
TREIZIEME RESOLUTION <i>(Jetons de présence)</i>	5.400.696	2	0
QUATORZIEME RESOLUTION <i>(Renouvellement du mandat de censeur de BNP Paribas Développement S.A.S., représentée par Monsieur Jean-Charles MOULIN)</i>	5.329.401	71.297	0
QUINZIEME RESOLUTION <i>(Délégation de compétence à accorder au Conseil en vue de permettre à la Société d'opérer un programme de rachat de ses propres actions, en application de l'article L.225-209 du Code de Commerce)</i>	5.400.698	0	0
SEIZIEME RESOLUTION <i>(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)</i>	5.400.698	0	0

Voyageurs du Monde S.A. est admise aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris S.A.
Code ISIN : FR0004045847
Mnémonique : ALVDM

Contacts :

Voyageurs du Monde : Lionel Habasque, Directeur Général Délégué
T : 01 53 73 76 71 – M : lhabasque@terdav.com

Alain Capestan, Directeur Général Délégué
T : 01 42 86 16 54 – M : acapestan@vdm.com

Shan Laetitia Baudon-Civet
T : 01 44 50 58 79 - M : laetitia.baudon@shan.fr